



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 23 août 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-067 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORT AU TENNIS CLUB DE LANGRUNE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'association du Tennis Club de Langrune-sur-Mer sollicite depuis 2017, la mise à disposition de la salle omnisport et demande pour la saison 2024-2025, une mise à disposition ponctuelle de la salle omnisport pour les championnats, sur demande par demi-journée, à raison de 2 dimanches par mois maximum (30€ par demi-journée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation de la salle omnisport avec le Tennis Club de Langrune-sur-Mer, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 6 juillet 2025, pour une mise à disposition sur demande, par demi-journée le dimanche facturée 30€, à raison de 2 dimanches par mois maximum.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI